

APPEL A PROJETS : « Wallonie : Ambitions Or - Ambassadeurs »

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2022

LIGNES DIRECTRICES :

Grâce à l'appel à projets « Wallonie : Ambitions OR - Ambassadeurs », la Wallonie souhaite soutenir, chaque année et jusqu'en 2024, des sportifs individuels ou des équipes, au parcours remarquable ou atypique, afin qu'ils se positionnent en tant qu'ambassadeurs de la Wallonie et du projet « Wallonie : Ambitions Or » tout en participant à la promotion des infrastructures sportives wallonnes.

Public éligible :

Les sportifs individuels et les équipes affiliés aux clubs sportifs :

- Constitués en Asbl ou association de fait ;
- Affiliés à une Fédération sportive reconnue par la FWB ;
- Dont le siège d'activités est installé en Wallonie.

Cadre :

Qu'il s'agisse de promouvoir une équipe ou un sportif individuel, la candidature devra être introduite par le club sportif concerné par l'affiliation.

L'analyse des candidatures sera effectuée par un comité d'experts sur base d'un dossier motivé mettant en avant, sans que cela ne soit exhaustif, les aspects suivants :

- Les résultats sportifs probants au niveau national ou international ;
- Les liens forts, avec un ou des lieux d'entraînement en Wallonie ;
- Une discipline nouvelle, originale ou peu médiatisée ;
- Un parcours de vie ou personnalité remarquable (ex : sportif ayant surmonté des obstacles personnels ou professionnels, auto-financement, ...) ;
- L'implication dans la promotion de sa discipline sportive au niveau wallon, national et/ou international ;
- Un projet de budget exposant les besoins des candidats pour la saison sportive 2022-2023 et déterminant l'affectation de la subvention sollicitée en leur faveur : frais liés à la préparation du sportif (entraînements, stages, soins), frais liés aux compétitions (déplacement, logement), petit matériel consommable (plafonné à 500 €) ;
- ...

La subvention sera versée au club qui s'engage à prendre en charge, tant pour les sportifs individuels que pour les équipes, les dépenses pour lesquelles les besoins ont été exposés. Des dispositions seront prévues, dans les arrêtés de subventions, afin de s'assurer que les sportifs individuels et les équipes sportives soient bien les bénéficiaires du soutien wallon.

La liquidation de la subvention sera opérée en deux tranches :

- Une avance, correspondant à 75 % du subside accordé, sera liquidée sur base d'une déclaration de créance fournie par le bénéficiaire à la suite de la réception de l'arrêté ministériel ;
- Le solde sera liquidé après acceptation du dossier justificatif, comprenant diverses pièces mentionnées dans l'arrêté ministériel.

Le montant du soutien sera proposé par le comité d'experts :

- Plafond maximal de 10.000 € pour les sportifs individuels ;
- Plafond maximal de 15.000 € pour les équipes.

Rôle des ambassadeurs

En échange du soutien de la Wallonie, les ambassadeurs s'engageront à promouvoir les infrastructures sportives wallonnes grâce à un certain nombre d'actions.

Les actions de promotion pour lesquelles ils s'engagent seront décrites dans le dossier de candidature.

Exemples :

- Diffusion (réseaux sociaux, télés locales...) d'une courte vidéo de présentation au sein de la ou des infrastructures où ils s'entraînent ;
- Réalisation de minimum 2 actions annuelles de promotion de leur discipline et de leur(s) infrastructure(s) :
 - Initiation sportive pour un public diversifié, éventuellement en collaboration avec les écoles locales ;
 - Présence lors d'une journée « portes ouvertes » au Centre Sportif ;
 - Mise en place d'une activité à caractère social visant l'intégration ;
 - ...

Les bénéficiaires de la subvention mentionneront le soutien apporté par la Région wallonne sur tous leurs supports de communication.

Modalités pratiques :

Les candidatures doivent être transmises pour **le 19 juin 2022 à midi au plus tard**, exclusivement par mail à l'adresse suivante : **WAO.ambassadeurs@gov.wallonie.be**, sous peine de non-recevabilité.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CLUB SPORTIF :

- **CONSTITUE EN ASBL ou ASSOCIATION DE FAIT : oui / non**
Pour les asbl : Numéro BCE :
- **DONT LE SIEGE D'ACTIVITES SE TROUVE EN WALLONIE : oui / non**
- **AFFILIE A UNE FEDERATION SPORTIVE RECONNUE PAR LA FWB : oui / non**

Dénomination de la fédération sportive :

1. Dénomination du club :
2. Siège social :
3. Siège d'activités principal :
4. Discipline(s) sportive(s) du club :
5. Personne de contact :
6. IBAN du club :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AMBASSADEUR

○ **S'il s'agit d'un sportif individuel :**

- 1) Identité de l'ambassadeur :
- 2) Discipline pratiquée :
- 3) Date de naissance : / /
- 4) Adresse :
- 5) Personne de contact :
- N° de tél / GSM :
- Email :

○ **S'il s'agit d'une équipe :**

- 1) Nom de l'équipe :
- 2) Discipline pratiquée :
- 3) Composition de l'équipe :

.....
.....
.....

- 4) Catégorie d'âge :
- 5) Niveau / division :
- 6) Personne de contact :

- N° de tél / GSM :

- Email :

MOTIVATION DE LA DEMANDE

- **Résultats sportifs probants :**

NIVEAU INTERNATIONAL	
-----------------------------	--

NIVEAU NATIONAL	
------------------------	--

AUTRES	
---------------	--

- **Liens forts avec un ou des lieux d'entraînement en Wallonie (+ fréquence d'entraînement) :**

LIEU(X) :	
------------------	--

- Pratique d'une discipline nouvelle, originale ou peu médiatisée :

DISCIPLINE PRATIQUEE	ORIGINALITE EVENTUELLE

- Parcours de vie, personnalité ou équipe remarquable :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Implication dans la promotion de la discipline sportive :

NIVEAU WALLON	
---------------	--

NIVEAU NATIONAL	
-----------------	--

--	--

NIVEAU INTERNATIONAL	
---------------------------------	--

AUTRES	
---------------	--

- **Actions envisagées par l'ambassadeur afin de promouvoir son statut et les infrastructures sportives wallonnes :**

COURTE VIDEO DE PRESENTATION	OUI – NON
PROMOTION DE LA DISCIPLINE SPORTIVE AU SEIN DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	OUI – NON
PRESENCE LORS DE JOURNEES PORTES OUVERTES	OUI – NON
ACTIVITES D'INITIATION	OUI – NON
AUTRES	

DOCUMENTS A ANNEXER AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe A : Joindre une note de motivation à laquelle un dossier de presse et un palmarès seront annexés.

Annexe B : Joindre un budget exposant les besoins de l'ambassadeur et déterminant l'affectation du soutien régional sollicité en sa faveur.

Annexe C : Joindre la preuve d'affiliation de l'ambassadeur au club sportif.

Annexe D : Joindre une attestation bancaire au nom du club.

Annexe E : Joindre les statuts du club (uniquement pour les asbl)

- **La présente demande est co-signée par le responsable du club et l'ambassadeur (ou son représentant légal) pour lequel il dépose une candidature.**

- **Le club demandeur s'engage à utiliser la subvention exclusivement en faveur de l'ambassadeur afin de prendre en charge les dépenses pour lesquelles les besoins ont été exposés dans le budget joint au dossier de candidature.**

- **L'ambassadeur s'engage, à promouvoir sa discipline et les infrastructures sportives wallonnes par diverses actions.**

Date – Nom et prénom - Fonction

Signature de la personne habilitée à représenter juridiquement le club sportif

Date – Nom et prénom

Signature de l'ambassadeur ou de son représentant légal

Ce formulaire doit être transmis à l'adresse WAO.ambassadeurs@gov.wallonie.be pour le 19 juin 2022 à midi au plus tard, sous peine de non-recevabilité.